

ANNEXE 3 – TARIFS 2023-2024 VOTES EN AG

Code	Licences Compétition Volley-Ball	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
1	Licence Professionnelle	25,00	25,00
2	Licence Sénior	28,00	28,00
3	Licence M21	27,00	27,00
4	Licence M18	27,00	27,00
5	Licence M15	17,00	17,00
6	Licence M13	10,00	10,00
7	Licence M11	10,00	10,00
8	Licence M9	8,00	8,00
9	Licence M7 / Baby	8,00	8,00
10	Licence PES Volley-Ball	0,00	0,00
11	Licence Open Volley-Ball	10,00	10,00
	Licences Compétition Beach Volley	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
12	Licence Sénior	10,00	10,00
13	Licence M21	10,00	10,00
14	Licence M18	10,00	10,00
15	Licence M15	5,00	5,00
16	Licence M13	5,00	5,00
17	Licence M11	5,00	5,00
	Licences Para Volley - Volley Sourd - Volley Assis	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
18	Licence Sénior à M18	13,00	13,00
19	Licence M15 à Baby	7,00	7,00

Tarifs Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball 2023-2024

Licences Hors qualif.		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
20	Licence Compét'lib	16,00	16,00
21	Passerelle Affinitaire / Competlib (dont 1,50 € réversion CDVB sur cotisation Ligue)	6,00	6,00
Autres Licences		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
22	Passage toutes catégories VB vers toutes catégories Beach dans un autre Club	100 % des tarifs selon	100 % des tarifs selon
23	Prise Licence Beach si licence compétition dans le même Club	8,00	8,00
24	Encadrement / Dirigeant SEUL	8,00	8,00
24 bis	Encadrement / Dirigeant 2ème licence	0,00	0,00
25	VPT (Volley Pour Tous)	Réversion FFVB	Réversion FFVB
26	Evènementielle	0,00	0,00
27	Double ou triple surclassement	5,00	5,00
28	Re qualification licence	0,00	0,00
Mutations		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
29	Mutation VB Nationale Sénior --> M18	30,00	30,00
30	Mutation VB Régionale Sénior --> M18	20,00	20,00
31	Mutation Beach Sénior --> M18	0,00	0,00
32	Mutation < M15	0,00	0,00
34	Mutation Exceptionnelle	15,00	15,00
Affiliations		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
35	Première affiliation	0,00	0,00
36	Réaffiliation Loisir (compet lib ou VPT)	45,00	45,00
37	Réaffiliation Départementale	71,00	71,00
38	Réaffiliation Régionale	140,00	140,00
39	Réaffiliation Nationale	140,00	140,00
40	Réaffiliation Bassin de pratique, Regroupement de licenciés, Parrain/filleul	30,00	30,00

Tarifs Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball 2023-2024

Commission Régionale Sportive : Séniors

101	Engagement championnat Pré National (par équipe)	200,00
102	Engagement championnat Régional (par équipe)	175,00
103	Demande de modification au calendrier (avec changement de WE), respect des 15 jours	45,00
104	Match décalé sans accord de la Commission Sportive	60,00
105	Feuille de match parvenue hors délai	20,00
106	Feuille de match jamais parvenue (en plus des amendes précédentes)	50,00
107	Journée supplémentaire de retard dans l'envoi de feuille de match (plafond 40 € par feuille)	5,00
108	Feuille de match mal tenue (partie administrative)	20,00
109	Résultats non communiqués dans les délais impartis (matches du samedi : dimanche 2h00 – matches du dimanche : dimanche 21 h)	80,00
110	Rencontre perdue par pénalité	30,00
111	Forfait sans déplacement des arbitres et de l'équipe adverse, après avoir prévenu au plus tard 48 h à l'avance	50,00
112	Autres forfaits	150,00
113	Forfait lors des 2 dernières journées	700,00
114	Forfait général en Prénational avant le début de la saison	500,00
115	Forfait général en Régional avant le début de la saison	300,00
116	Forfait général en Prénational en cours de saison	600,00
117	Forfait général en Régional en cours de saison	300,00
118	Forfait tournoi final ou finale	300,00
122	Péréquation kilométrique championnat et finale (au kilomètre)	0,37
Commission Régionale Sportive : Jeunes Elite		
201	Engagement équipe Jeunes (par équipe)	35,00
202	Forfait général Jeunes	250,00
203	Forfait sur un tournoi Jeunes prévenu vendredi avant 21 h	50,00
204	Forfait sur un tournoi Jeunes non prévenu	200,00
205	Feuille de match non parvenue dans les 5 jours	50,00
206	Péréquation kilométrique championnat et finale (au kilomètre)	0,37

Tarifs Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball 2023-2024

Commission Régionale Sportive : Jeunes Proxy

250	Absence à une finale régionale Proxy, sans avoir prévenu la CRS	50,00
-----	---	-------

Commission Régionale Arbitrage

301	Absence 1° arbitre désigné CRA	50,00
-----	--------------------------------	-------

302	Absence 2° arbitre (tous championnats régionaux)	50,00
-----	--	-------

303	Absence marqueur ou marqueur non diplômé CRA (tous championnats régionaux)	30,00
-----	--	-------

3031	1er ou 2ème arbitre non qualifié (pas de licence encadrement arbitre)	25,00
------	---	-------

3032	Marqueur non qualifié (pas de licence encadrement dirigeant ou encadrement arbitre)	25,00
------	---	-------

304	Moins de 50% d'arbitrage pour lesquels l'arbitre est désigné	80,00
-----	--	-------

305	Pas d'arbitre diplômé à l'engagement de l'équipe ou échec à l'examen	200,00
-----	--	--------

306	Défection totale arbitre du Club	500,00
-----	----------------------------------	--------

307	2° arbitre non diplômé en Pré National	15,00
-----	--	-------

308	Droit de récusation d'un arbitre	216,00
-----	----------------------------------	--------

309	Non présentation à l'examen du candidat arbitre	233,00
-----	---	--------

310	Litige signature Club vis-à-vis d'un licencié	217,00
-----	---	--------

311	Prise en charge de repas (avec justificatif obligatoire et pour un match à plus de 100 km)	15,00
-----	--	-------

312	Remboursement des arbitres (au kilomètre)	0,37
-----	---	------

313	Nuitée plafonnée sur justificatif obligatoire	60,00
-----	---	-------

314	Indemnité journalière (Supervision et Beach)	36,00
-----	--	-------

315	Provision mensuelle pour déplacement (par arbitre)	35,00
-----	--	-------

316	Indemnité d'arbitrage : arbitre diplômé payé par le Club recevant	45,00
-----	---	-------

317	Indemnité préconisée de marqueur diplômé à la charge du Club recevant	22,00
-----	---	-------

Tarifs Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball 2023-2024

Commission Régionale Sportive : Beach

401	Engagement Championnat Beach	26,00
402	Non participation au championnat Régional Beach Séniors	87,00
403	Non participation au championnat Régional Beach Jeunes	46,00
Commission Régionale Technique		
501	Pas d'entraîneur diplômé Intiateur (par équipe de Pré Nat)	320,00
502	Pas d'entraîneur diplômé Animateur (par équipe régionale)	220,00
503	Remboursement des cadres techniques (au kilomètre)	0,37
504	Participation aux journées de stage/sélection avec hébergement (par journée)	34,50
505	Participation aux journées de stage/sélection sans hébergement (par journée)	20,00
506	Participation aux weekend de stage entraîneur DRE (sans hébergement ni repas)	34,00
507	Participation en soirée de stage entraîneur DRE (sans hébergement ni repas)	24,00
Divers		
601	Frais de dépôt de dossier à la Commission d'appel régionale	250,00
602	Absence par A.G Ligue pour tous les Clubs compétition Volley-Ball et Beach Volley	160,00
603	Remboursement hébergement des élus (Paris)	80,00
604	Remboursement hébergement des élus (Province)	70,00
605	Remboursement restauration élus	19,00
606	Réclamation	50,00

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

- 34 Mutation exceptionnelle : Compétition VB / Encadrement pourra être délivrée après avis de la CCSR et avec l'accord du club quitté lors d'une mutation professionnelle (à l'exception des licenciés PRO), cursus scolaire, déménagement cellule familiale ou Clu
- 36 Réaffiliation GSD-GSA Loisir : licences exclusivement Compet Lib ou VPT et UGS
 37 Réaffiliation GSD-GSA Départemental VB + Beach + Para Volley + Snow Volley
 38 Réaffiliation GSD-GSA Régional VB + Beach + Para Volley + Snow Volley
 39 Réaffiliation GSD-GSA National VB + Beach + Para Volley + Snow Volley
- Votre compte client devra être soldé pour obtenir sa réaffiliation**
- 315 Un réajustement sera réalisé en fin de saison
- 602 Un Club donnant procuration devra être à jour avec la trésorerie FFVB, Ligue et Comité pour valider la procuration
- 606 Chaque réclamation inscrite sur les feuilles de match et ou chaque réclamation relative à une amende reçue devra être accompagnée d'un chèque du montant fixé. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne sera examinée par la Commission concernée ou le Bur
 Ce chèque sera restitué si la réclamation abouti par l'annulation de l'amende. Dans le cas contraire, ce chèque sera encaissé. Cette disposition existait durant les saisons précédentes